



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 27 MARS 2017**

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20H00

ELUS :	Présents	absents	excusés	Procurations à :
Delphine BADIQUÉ	X			
Karine CORDIER	X			
Jean-Pierre CUENIN	X			
Christophe DELAGRANGE	X			
Robert DEMOULIN	X			
Nathalie GRISEY	X			
Nelly LAILY	X			
Adeline LIONNE	X			
Annie MAITRE	X			
Jean-Daniel NARDIN	X			
Michel NICOLIER	X			
Christophe OEUVRARD	X			
Christelle PAOLI	X			
Jean-Baptiste ROLLIN	X			
Eric VARNEROT	X			

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 15

Nombre de voix délibératives : 15

1. Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Daniel NARDIN a été désigné secrétaire de séance.

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

2. Approbation des Comptes rendus précédents :

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors des séances du conseil municipal du 30 Janvier 2017 et du 15 février 2017.

Corriger le compte-rendu précédent → Delphine BADIQUE était absente

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

3. Compte Administratif 2016 : (Monsieur le Maire quitte la salle du conseil)

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de Monsieur Michel NICOLIER, Premier Adjoint, approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2016 comme suit :



Section de Fonctionnement

Dépenses 2016	528 090.34 €
Recettes 2016	579 267.12 €
Excédent 2015	50 439.64 €
Soit un Excédent global 2016	101 616.42 €

Section d'investissement

Dépenses 2016	390 921.29 €
Recettes 2016	540 063.23 €
Excédent 2015	23 094.19 €
Soit un résultat global 2016	172 236.13 €

Résultat du vote : **14** pour, **0** abstention, **0** contre

4. Compte de Gestion 2016 :

Après l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le Compte de Gestion 2016 de Monsieur le Trésorier qui présente le même résultat que le Compte Administratif 2016.
- autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

Résultat du vote : **15** pour, **0** abstention, **0** contre

5. Affectation du résultat :

Résultat à affecter	101 616.42 €
Affectation en fonctionnement	30 000.00 €
Affectation en investissement	71 616.42 €
Résultat du vote :	15 pour, 0 abstention, 0 contre

6. Budget Primitif 2017 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2017, comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses	583 647 €
Recettes	583 647 €

Section d'investissement

Dépenses	297 300 €
Recettes	297 300 €
Résultat du vote :	15 pour, 0 abstention, 0 contre



7. Le règlement Intérieur :

Considérant que le projet de règlement intérieur soumis à l'examen des instances paritaires a pour ambition, sur la base des dispositions encadrant l'activité du personnel communal, de faciliter l'application des prescriptions édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment en matière :

1. d'organisation du travail
2. d'hygiène et de sécurité
3. de règles de vie dans la collectivité
4. de gestion du personnel
5. de discipline
6. de mise en oeuvre du règlement
- 7.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 13 décembre 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le règlement intérieur du personnel communal dont le texte est joint à la présente délibération

- décide de communiquer ce règlement à tout agent employé à la commune de Vézelois

- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Compte tenu du débat et des questions en suspend, le Maire propose à Monsieur Christophe OEUVRARD de regarder ensemble comment mettre en place le système et la gestion des astreintes. A faire lors d'un prochain Conseil Municipal.

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre



8. Point sur l'école :

- Effectifs :
 - maternelle petite section : 39 élèves
 - élémentaire : 136 élèves pour 141 minimum pour le maintien de classe
- Suppression du bus d'Autrechêne (9 élèves) :
 - Décision du Maire d'Autrechêne ? (en attente)
- Horaires de l'école :
 - 3 propositions
 - Date butoir le 15 avril

9. Planning élections :

Le planning des élections a été défini comme suit :

- Election du 23/04/2017 et du 07/05/2017
 - 8h00 à 10h45 – 10h45 à 13h30 – 13h30 à 16h15 – 16h15 à 19h00
- Election du 11/06/2017 et du 18/06/2017
 - 8h00 à 10h00 – 10h00 à 12h00 – 12h00 à 14h00 – 14h00 à 16h00 – 16h00 à 18h00

Chaque membre du conseil municipal s'est vu définir son créneau horaire de présence au bureau de vote.

Il est rappelé que le bureau de vote sera installé dans la salle « LA VEZELOISE »

10. Désignation des Délégués du bureau de L'association Foncière :

Conformément aux statuts de l'association foncière de Vézelois en vigueur, il est nécessaire de procéder à la désignation de délégués de l'association foncière de Vézelois. Monsieur Jean-Pierre CUENIN, Maire de la commune de Vézelois est membre de droit.

Il faut donc désigner 2 autres membres :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

Nommer comme membres délégués au Bureau de l'Association Foncière de Vézelois à compter de ce jour, le 27 mars 2017 :

- **Madame Nelly LAILY**
- **Monsieur Robert DEMOULIN**

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre



11. Questions diverses :

- Repas des anciens 94 personnes → Madame Annie MAITRE nous indique que le repas des anciens c'est très bien déroulé avec la participation de 94 personnes
- achat de tablier pour le fête du village → Un lot de tabliers a été achetés pour les bénévoles participant à la fête du village
- Association VEZBAD → Monsieur Christophe OEUVRARD nous indique la volonté de l'Association VEZBAD d'organiser un tournoi dans la salle « LA VEZELOISE ». Il aura lieu le 8 avril à partir de 14h00 et sera réservé aux adhérents. Un repas « payant » aura lieu le soir.. La date d'organisation étant proche, le conseil municipal donne son accord par défaut mais demande la mise en place d'une règle concernant la partie payante.
- Voierie de la commune : Rue de la Cure → rue de Brebotte avec trottoirs → Monsieur Michel NICOLIER prend la parole pour nous informer des projets de travaux sur la voierie.

Voierie prioritaire : la mise en sécurité des piétons dans la rue de la cure en direction de la rue de Brebotte.

devis chaussée + trottoirs : 35 426 €HT → 42 000 € TTC

Il est convenu de réaliser que le trottoir pour le moment afin d'avoir un coût moindre

Réfection d'une bordure rue de Chèvremont

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00

Prochain conseil prévu le mercredi 03 mai 2017